On lui fit des allusions transparentes, mais la jeune fille protestait avec indignation.

On a recueilli à ce sujet de nombreux témoignages. Quant à sa tante, elle a toujours déclaré qu'elle avait la plus grande confiance dans sa nièce, bien que cette dernière rentrât souvent tard dans la nuit, et qu'elle ne s'était aperçue de rien.

Cependant, le 22 novembre dernier, dans l'après-midi, Mme Fouin était allée aux champs chercher des choux et des navets, elle resta absente de deux à quatre heures, et c'est pendant ce temps que Rosalie, qui avant le départ de sa tante s'était plaint d'un grand mal de gorge et s'était couchée vers midi, fut prise des douleurs de l'enfantement.

Elle accoucha d'un enfant du sexe féminin, né viable et à terme. Elle le plaça sur son lit, lui fit diverses pressions, lui mit la main sur la bouche et l'étouffa.

Elle descendit alors avec le cadavre dans une sorte de cave où passe une espèce de caniveau d'égout. Elle jeta le petit corps dans l'eau et le chargea de pierres pour l'empêcher de remonter à la surface.

Quant sa tante rentra, Rosalie lui montra son linge tout rempli de sang et lui dit avec le plus grand calme qu'elle avait eu une hémorragie et elle vaqua comme à l'ordinaire à tous ses travaux de fermière et de cultivatrice pendant que sa tante lavait consciencieusement le linge ensanglanté.

LA CONSULTATION — LES AVEUX

Dans son inconscience naïve, Rosalie qui était l'objet des railleries de beaucoup de gens, lui disant qu'elle était enceinte, résolut de frapper un grand coup avec l'aide de la faculté.

Elle se rendit à Châteauneuf, chez M. le docteur Proutière et se fit visiter lui demandant un certificat constatant qu'elle n'était pas enceinte.

Ceci se passait dans les premiers jours de la semaine qui vient de finir.

M. le docteur Proutière constata facilement qu'en effet la jeune fille n'était pas enceinte mais qu'il y avait un peu plus d'un mois qu'elle avait accouché.

Il lui dit de revenir et informa discrètement M. Piau, adjoint au maire d'Etriché, qui avisa la gendarmerie de Moranne, laquelle procéda silencieusement à une enquête.

Enfin vendredi soir, on acquit la certitude que Rosalie Langlais était accouchée clandestinement.

M. Saunier, le brigadier de gendarmerie de Moranne, accompagné des gendarmes Roger et Clémot, se transporta à Etriché, sur réquisition de M. Piau, adjoint au maire de cette commune.

M. le docteur Proutière avait été prévenu ainsi que M. Héry, garde-champêtre.

En leur présence, le brigadier Saunier interrogea Rosalie Langlais qui commença par dire que l'enfant avait remué et qu'il était mort tout seul sur son lit où elle l'avait placée.

Elle indiqua ensuite l'endroit où elle l'avait mis dans le caniveau qui traverse la cave, et le docteur Proutière alla retirer le petit cadavre qui était dans un état complet de décomposition.

Devant ces restes informes, Rosalie Langlais, pressée de questions par le brigadier Saunier avoua qu'elle avait étouffé sa petite fille.

« C'était pour sauver mon honneur, s'écria-t-elle. Je ne voulais pas que personne sache que j'avais eu un enfant. Je l'ai enseveli sous les pierres et je croyais que mon fatal secret mourrait avec lui. »

Cette mère criminelle a été immédiatement arrêtée et conduite à la prison de Beaujé.

Ajoutons que l'on dit dans le pays que Rosalie Langlais a dû accoucher, il y a un an et demi environ, d'un autre enfant qui aurait disparu.

SUICIDE D'UN DÉSERTEUR

Epinal, 5 janvier. — Un déserteur du 146e d'infanterie en garnison à Toul, nommé Pierre Black, arrêté à Epinal, s'est suicidé au poste de police en se donnant un coup de couteau au cœur en présence de sa maîtresse, des gendarmes et des agents qui l'interrogeaient. Agé de vingt-quatre ans, fils de vanniers ambulants, Black avait déserté dix jours avant l'époque de sa libération définitive.

Un train en détresse dans la neige

Constantine, 5 janvier. — Un voyageur qui se trouvait dans un train resté en détresse sur la ligne de Constantine à Alger, au cours des dernières bourrasques de neige, confirme que ce train est resté soixante-quinze heures en détresse. Il contenait 52 voyageurs qui, sans vivres, sans lumière, sans la moindre bouillotte, ont souffert pendant trois jours et trois heures de froid et de faim. Dans le train se trouvait M. Benoit, résident intérimaire.

Désespoir d'une femme

Le Havre, 5 janvier. — Cette nuit, vers une heure, une jeune femme, Mme Alice L..., demeurant rue d'Etretat, a été trouvée étendue dans sa chambre, baignant dans une mare de sang. On s'empressa de transporter la malheureuse à l'hôpital Pasteur. Les internes examinèrent la blessée et constatèrent qu'elle portait de graves blessures au ventre faites avec un instrument tranchant.

Une enquête ouverte a établi que cette femme avait tenté de se suicider en se portant six coups de canne à épée. On attribue cet acte de désespoir au violent chagrin qu'elle avait éprouvé à la suite de la mort récente de son mari.

Assassinat d'une jeune fille

SUICIDE DU MEURTRIER

Mayenne, 5 janvier. — Le village de la Bellière, commune de Saint-Aubin-Fosse-Louvain, a été, avant-hier soir, le théâtre d'un drame sanglant dont on ignore encore les causes.

Voici les faits :

Dans une ferme de ce village habitait une jeune fille de vingt-deux ans, Marie Maréchal, avec son père et un domestique du nom de Pierre Grasset, âgé de vingt-six ans.

Or le père Maréchal s'absentait hier soir pour se rendre au marché de Mayenne où ses affaires l'appelaient.

En son absence une discussion éclata, on ne sait pour quel motif, entre Mlle Maréchal et le domestique, à la suite de laquelle ce dernier s'armant d'un fusil de chasse, tira sur la jeune fille à bout portant.

La charge atteignit au ventre la malheureuse qui, perdant son sang en abondance par une affreuse blessure, eut encore la force de fuir et de se réfugier chez des voisins à qui elle déclara que Grasset venait de la tuer. Trois quarts d'heure plus tard, en effet, l'infortunée rendait le dernier soupir.

A peine la victime venait-elle de se réfugier chez ses voisins qu'une seconde détonation se faisait entendre. Le meurtrier avait tourné son arme contre lui-même et avait voulu se faire justice, mais le coup mal assuré ne lui avait fait qu'une légère éraflure au visage.

N'ayant plus de munitions sous la main pour renouveler sa tentative, le meurtrier se rendit alors dans le village voisin de la Hérendière. Là, il pénétra dans une ferme où se trouvait seul un enfant de dix à douze ans à qui il demanda le fusil de son père pour aller tuer au gîte, un lièvre qu'il venait d'apercevoir.

L'enfant ne fit aucune difficulté à lui confier l'arme et Grasset s'éloigna.

Cinq minutes plus tard, ayant entendu un coup de feu, l'enfant accourut pour voir le prétendu lièvre. Il ne fut pas peu surpris de se trouver en présence du cadavre du garçon de ferme qui, cette fois, s'était tué en appuyant le canon de l'arme dans sa bouche et en prenant la gâchette avec l'orteil du pied droit.

M. le docteur Boussée de Garroy a constaté le double décès, tandis que le juge de paix a procédé à une enquête.

Il sera certainement difficile de dégager le mobile de ce crime, que d'aucuns attribuent à la jalousie, et sur lequel la victime n'a donné avant sa mort aucune indication.

LE TUEUR DE FEMMES

NOUVELLES CHARGES

Toulon, 6 janvier. — Chaque journée révèle un méfait de plus à l'actif d'Henri Vidal. C'est ainsi qu'il paraît devoir être impliqué dans l'affaire de cambriolage de l'église Saint-Louis, commis il y a quelques mois à Hyères.

Il est prouvé que peu de temps avant le cambriolage, Henri Vidal assistait à un baptême; qu'étant par conséquent sous la voûte des fonts baptismaux, il pouvait examiner de près la lucarne par laquelle les voleurs devaient s'introduire plus tard dans la nef.

La corde qui servit à la descente des voleurs dans l'église fut reconnue comme appartenant à M. Salvator, loueur de voitures, demeurant non loin de l'hôtel des Hespérides.

Peut-être ne faut-il voir là qu'un hasard, cependant, nous devions signaler ces faits, tout étant possible avec un criminel de l'envergure de Vidal.

On avait trouvé dans l'église saccagée un mouchoir et un couteau.

On vient de nous affirmer que le mouchoir portait les initiales L. V. Il pouvait avoir appartenu au frère décédé. Quant au couteau, les initiales de l'inculpé y figureraient exactement.

Henri Vidal, qui, comme vous le savez, est écroué aux nouvelles prisons, à Nice, sera aujourd'hui interrogé par le juge d'instruction de cette ville. Des témoins de Marseille, de Toulon et d'Hyères sont partis pour aller déposer.

Vidal est accusé des crimes de Malmousque, à Marseille, en 1894; de Tamaris, sur la fille galante Antonia, de l'assassinat en wagon de Mlle Hirschbrunner, à Eze; des tentatives d'assassinat sur les femmes galantes Guinard, à Marseille et Moreno, à Nice, et enfin de vols qualifiés.

Disparition d'un fonctionnaire

Cherbourg, 6 janvier. — On commente diversement à l'arsenal de Cherbourg la disparition depuis jeudi dernier de M. René, adjoint principal de la marine.

M. René était depuis de longues années chargé de l'atelier du charpentage, composé de 700 hommes. Lorsque quelques jours avant le 1er janvier, il reçut, du directeur des constructions navales, l'ordre de prendre également la direction de l'atelier des bâtiments en fer, composé également de 700 hommes.

M. René passa assez gaiement la journée du 1er janvier avec toute sa famille, réunie à son domicile. Jeudi, M. René se leva à cinq heures du matin, dit à sa femme qu'il sortait et depuis ce moment on ne l'a point revu. On se perd en conjectures.

Assassinée par son domestique

(Nouveaux détails.)

La Fère, 6 janvier. — Nous avons annoncé hier que Mme Lemaire, femme du maire de Rumigny (Aisne), avait été assassinée.

M. Lemaire était parti dans la matinée à la chasse. Il rentra vers midi et arrivé chez lui, appela joyeusement sa femme pour lui remettre un lièvre qu'il venait de tuer.

M. Lemaire entra alors et poussa la porte de la chambre. Un horrible spectacle frappa ses yeux.

Mme Lemaire gisait allongée à terre, les jupes soigneusement drapées, les bras placés le long du corps, mais le visage couvert de sang coagulé.

Il appela à l'aide, on accourut et l'on constata que Mme Lemaire était morte. Elle portait une légère blessure au nez, une plus forte à la bouche, mais le coup qui avait dû déterminer la mort avait été porté près de l'œil gauche vers la tempe.

M. Lemaire s'inquiéta de son domestique, Paul Ringeval, âgé de 19 ans, pour lui demander quelques explications.

On le chercha, on ne le trouva pas.

On sut par les enfants qu'il avait dû se diriger vers Liez et par la déposition d'une Mme Prévost que celle-ci l'avat rencontré vers quatre heures du soir au pont de Mennessis. A l'en croire, Ringeval avait du sang aux mains et sur les vêtements, il avait l'air égaré. Il lui dit qu'il était un homme perdu, qu'il n'était plus chez M. Lemaire.

Quelques heures après on avisait la gendarmerie que le cadavre du jeune meurtrier était découvert dans un champ à 300 mètres environ du village, à gauche du chemin de Jussy à Remigny.

Ringeval s'était tué d'une balle de revolver à la tête, avec le revolver de M. Lemaire, qui lui avait servi à commettre son crime.

LA GRÈVE DE LA FILATURE
à Verviers

Le Syndicat de la filature de la société « La Verviétoise », de Verviers, nous prie d'insérer l'appel suivant :

« Nous prions nos amis d'outre-frontière de se tenir en garde contre les sourdes menées patronales.

« Il existe ici un conflit qui dure déjà depuis trois mois; et le capitalisme aux abois ne pouvant trouver des « sarrasins » à Verviers, cherche à tromper les travailleurs étrangers, en les engageant à venir travailler ici.

« Mais nous espérons bien que les travailleurs français ne serviront pas de tels chefs et ne seront pas complices de patrons qui veulent affamer leurs ouvriers, détruire l'organisation existante et réduire encore les ouvriers à leur merci.

« Vive l'organisation sociale ! »

La grève, qui dure depuis le 10 octobre dernier, est due à des causes diverses, notamment à la suivante : Les ouvriers de l'équipe de jour avaient prévenu la direction dans l'après-midi, qu'ils étaient décidés à quitter tous ensemble le travail, si on continuait à les faire chômer sans raison. Les griefs des ouvriers ne furent pas écoutés, ils tinrent séance en fabrique, refusant de travailler, si satisfaction ne leur était donnée.

La police, requise par la direction, vint faire sommation aux ouvriers d'avoir à sortir, ce à quoi ils obtempérèrent sans résistance.

Le lendemain, s'étant présentés à l'ouvrage, les ouvriers trouvèrent la porte des ateliers close. D'après l'organe de la Fédération neutre des Syndicats de la laine peignée, « l'administration de la « Verviétoise » voulait forcer le Syndicat à soutenir ses réclamations par la grève, espérant ainsi en avoir raison en une fois; elle IMPOSAIT la lutte. »

Diverses tentatives de négociations n'eurent aucune suite. A la Fédération ouvrière, on opposa bientôt une institution, le « Cercle des Filateurs », imposante coalition des capitaux.

Les ouvriers qu'on berna pendant quelque temps en ayant l'air d'accueillir leurs doléances qu'on leur fit rédiger par écrit, s'aperçurent bien vite qu'on avait organisé un service de corruption dans le but d'amener la défection du mouvement.

Le président et le secrétaire du Syndicat furent mis au secret jusqu'à nouvel ordre; bref, toutes les plus odieuses mesures de coercition furent employées pour détruire l'entente ouvrière. On n'a pu jusqu'à présent y réussir.

Et le Conseil fédéral, qui adresse à tous un appel vibrant, termine ainsi :

« Pour vaincre la fierté rugueuse de ces cœurs honnêtes, on a fait appel à la lâcheté de la population. En récompense au zèle et au courage de ces humbles collaborateurs, qui pendant de longues années ont peiné dur, ont haleté, dans l'écrasante atmosphère de l'usine, pour vivre, c'est vrai, mais un peu plus pour fortifier la puissance du monstre Capital tapi dans son anonymat, on offre la honte suprême de s'acoquiner avec des misérables qui ont escompté la facilité d'une tâche de circonstance pour jeter à l'orgie le pain volé au Travail qu'ils déshonorent.

Et cela, après avoir lâchement abandonné à la misère hideuse les enfants de ceux que laissera traîner à la rue le boycottage criminel.

Allons donc ! Messieurs les industriels, rendez nous notre droit au travail que vous usurpez indignement. Laissez-nous notre dignité, qu'il ne vous appartient pas de contraindre.

Rendez-nous ! rendez-nous ce qui nous est dû si vous ne voulez pas, autour de vous, accumuler des haines, attiser des vengeances !

Commerçants, que notre bien-être soutient, soutenez-nous aussi. Notre cause est la vôtre. Elle est celle du Travail qui veut être honoré et respecté.

Et vous, ouvriers, frères, nos joies et nos misères sont communes. Aujourd'hui nous, vous demain.

Que nos cœurs communient en une fraternelle pensée de salut ! »

Le Conseil Fédéral.

Nous avons la conviction que cet appel sera entendu, et que tous les travailleurs français s'uniront dans une commune pensée de solidarité à l'égard de leurs frères de Belgique.

Que ces derniers se rassurent; prévenus à temps, les ouvriers de Fourmies, de Roubaix, de Tourcoing, de Reims, etc., sauront éviter les pièges qui peuvent être tendus à leur bonne foi, et ils ne feront rien qui puisse enrayer l'admirable mouvement de dignité ouvrière et de défense d'intérêts de classe qui dirige actuellement les travailleurs de Verviers.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les Brevets d'Invention

Le citoyen Millerand, ministre du commerce, a récemment adressé aux préfets une circulaire pour leur donner des indications sur l'application de la nouvelle loi du 9 juillet 1901, instituant un Office national des brevets d'invention et de marques de fabrique, lequel est installé au Conservatoire des arts et métiers.

Le ministre a fait observer que le Conservatoire national des arts et métiers, par sa situation dans un quartier central de Paris où l'industrie et le commerce occupent une place si considérable, était tout désigné pour être le siège de cette nouvelle institution.

Un bâtiment spécial sera édifié dans cet établissement pour compléter les locaux déjà affectés au portefeuille industriel. Mais il n'a pas été nécessaire d'attendre l'achèvement des constructions nouvelles pourpermettre à l'Office des brevets d'invention et des marques de fabrique de manifester son existence et d'entrer en activité. Le Conservatoire ayant mis à la disposition de l'Office des locaux provisoires, le transfert du service des brevets d'invention et des marques de fabrique a été effectué dès le 15 septembre courant, et le nouvel Office commencera à fonctionner à partir du 1er octobre.

Par la même occasion on a réalisé une autre réforme que permet la loi du 9 juillet dernier, et qui consiste dans la publication intégrale des brevets d'invention. C'est là une des améliorations qui ont été réclamées avec le plus d'insistance, à diverses reprises, tant par les congrès internationaux de la propriété industrielle que par le Parlement.

La publicité des brevets d'invention a été instituée non seulement dans l'intérêt personnel des inventeurs, mais encore, à un point de vue plus général, pour favoriser les progrès de l'industrie. Elle doit mettre la société en mesure de mieux étudier les inventions nouvelles, soit pour en perfectionner les applications pendant la durée des privilèges soit pour préparer leur exploitation après leur expiration. C'est la science elle-même qui est intéressée au plus haut degré à la publicité des brevets d'invention.

L'article 24 de la loi du 5 juillet 1844 prescrivait bien de publier, soit textuellement, soit par extraits, les descriptions et les dessins des brevets d'invention après le payement de la seconde annuité. Mais les ressources affectées à cette publication n'avaient pas permis d'y donner, jusqu'à ce jour, tout le développement qu'elle comporte. La loi du 9 juillet, en ouvrant au budget les crédits nécessaires, vient d'écarter cette difficulté. Les brevets d'invention seront dorénavant publiés et vendus, à un prix très modéré, par fascicules séparés.

Pour compléter cette mesure, signalons, que, par d'autres décrets, le ministre a créé ou amélioré les laboratoires d'essai de physique et de chimie. Ces laboratoires fonctionnent également aux Arts-et-Métiers. Ce sont là des créations ou des améliorations que réclamaient depuis fort longtemps le commerce et l'industrie.

AUX COLONIES

En Nouvelle-Calédonie

Jamais nous ne cessâmes de répéter combien était néfaste à l'étranger, et dans nos colonies, l'influence des missionnaires. Une preuve nouvelle nous en arrive ce matin, de Nouméa, sous forme de brochure très précise, fort documentée, dont le titre est : « L'œuvre de la mission mariste ». Dès leur venue dans notre belle et riche colonie il n'est point de troubles locaux que ces missionnaires maristes n'aient délibérément suscités, n'aient soigneusement entretenus, ces troubles dussent-ils ruiner la Nouvelle-Calédonie, la mission de colons (?) pères étant que la « présence des colons est contraire à l'œuvre évangélique des missionnaires et à son but. »

Et l'auteur de cette brochure nous montre alors que tous les moindres actes des Maristes tendent à mettre en pratique ces maximes détestables : que le colon ne puisse pas trouver d'auxiliaire ; qu'il ne puisse pas mettre son terrain en valeur ou récolter en temps utile ; il se découragera et repartira ; et repartant, il dégoûtera tous ceux qu'il connaît de ce pays calédonien où il n'a pu réussir ; et il ne viendra pas d'autres colons le remplacer ; et la main-d'œuvre canaque, et les cocos et les cochons, et l'argent canaque, seront pour les bons Pères seuls ; et alors tout sera pour le mieux dans une colonie dont les richesses sont inexploitées et perdues pour la France, mais où les bons Pères feront seuls leur petit commerce, et domineront seuls, et vivront du travail des indigènes, sans craindre la concurrence de colons laborieux et gêneurs.

* * *

Voici, par exemple, une déclaration caractéristique faite par M. Boisson.

« Je suis arrivé dans la colonie au mois d'août 1897, dit-il, je suis le premier colon arrivé à Amoa, après cependant M. le colonel Jeannin.

» Je suis d'abord venu m'établir provisoirement à Tiéti, en attendant que les négociations pour mon terrain d'Amoa fussent terminées. Pendant que j'étais encore à Tiéti, des canaques d'Amoa sont venus m'avertir qu'ils ne travailleraient pas pour moi, « parce que j'étais un païen.. »

» J'avais à mon service pour me ramasser du café, deux popinées. Un petit chef, Pierre, de la tribu de Galilée est venu leur interdire de continuer leur travail en leur disant « que le Père avait défendu de travailler pour un païen comme moi », que je ne pourrais plus employer ni tayos ni popinées. « Je n'ai pu obtenir de travail des indigènes catholiques » avant le mois d'août, c'est-à-dire trois semaines avant l'arrivée du Gouverneur. Jusque-là j'avais dû employer des païens, mais lorsque le bruit de l'arrivée du chef de la colonie s'est répandu, j'ai reçu au contraire des offres de service si empressées que j'ai dû en refuser la plus grande partie. La crainte d'une réclamation possible de ma part avait fait changer les ordres.

» Je fus en butte à toutes sortes de vexations de la part des canaques de la Mission : ils m'ont arraché mes ananas, coupé mes papayers.

» J'ai saisi un jour le sabre d'abattis d'un indigène qui venait de m'abattre un papayer, et j'ai porté plainte à la gendarmerie.

» Pour me faire retirer cette plainte, les canaques sont venus me promettre de travailler pour moi, en réparation du préjudice qu'ils m'avaient causé, mais à peine leur avais-je distribué une tâche, qu'il a été porté contre moi une plainte par les missionnaires, ou bien par le fils Jeannin. Les auteurs de cette plainte prétendaient que je faisais travailler les canaques pour rien. »

Un colon de la vallée d'Amoa, M. Joseph Sadoux, écrit :

« On dit, sans que je puisse l'affirmer, que les Pères sont à la tête du mouvement de résistance. Je puis dire en tout cas que si je n'avais pas fait des dépenses importantes, je serais déjà reparti, dégoûté par les manœuvres et les dénonciations dont j'ai été l'objet, je crois de la part de la famille Jeannin, et par conséquent des Pères. L'on pourra vérifier ce que je dis auprès de la gendarmerie de Poréhouen.

» Je ne suis nullement en mauvais termes avec la mission ; les Pères me font bon visage, mais je crois qu'il y a hypocrisie de leur part...

Excellent et naïf M. Sadoux ! Mais certainement il y a hypocrisie ; et où serait l'hypocrisie si elle n'était pas chez les Basile ? C'est elle qui inspire leur conduite, c'est elle qui inspire la réponse du P. Chalandon à qui l'on demandait s'il n'existait pas une hostilité latente entre la Mission et les nouveaux colons de cette région. Le Père Chalandon n'est pas Normand et ne répond pas : Voire, mais il sert à la commission d'enquête une de ces réponses à double sens, véritable apanage des gens qui ont appris l'hypocrisie chez les jésuites :

» Les missionnaires sont heureux de voir les colons s'établir autour d'eux, et les favorisent « dans la mesure du possible. Mais ils ne peuvent voir d'un bon œil les colons » qui détournent les indigènes de la religion ou qui favorisent leurs vices. »

Bien entendu que les Pères sont seuls juges de cette mesure du possible.

M. Edouard-Jean Goujon, colon à Ina est plus affirmatif encore :

« Je suis établi sur cette côte depuis dix ans. Depuis que je suis dans la région, j'ai toujours été en butte à l'hostilité de la Mission. Je n'ai eu de difficultés qu'avec les canaques catholiques. Quand j'ai pris une concession à Ina, où j'étais entouré par les canaques de la Mission, je n'ai pu trouver aucune main-d'œuvre pour construire ma maison. J'ai dû prendre des hommes de la tribu de Tibarama qui est païenne, un homme libre et des libérés. Mes ouvriers pendant qu'ils travaillaient, ont vu tomber contre les murs des cailloux lancés du haut du sentier par les indigènes de la Mission. »

* * *

Il est donc démontré surabondamment, que les missionnaires s'efforcent de décourager les colons qui viennent s'établir dans leur voisinage : par leurs paroles, en prédisant aux colons et à leurs femmes la stérilité de leurs efforts, dans un pays où les terres sont excellentes et se prêtent à toutes les cultures ; et par leurs actes, en empêchant les indigènes qu'ils amènent à la foi catholique et sur qui ils ont par conséquent de l'influence, de travailler pour les nouveaux colons. Parfois même — nous venons de le prouver — ils vont jusqu'à des actes de violence, faisant couper des papayers, arracher des ananas, jeter des pierres aux travailleurs.

Bien mieux, ces pères maristes poussent les indigènes « convertis (?) » à ne point payer l'impôt. La « mission » leur dit : « Ne payez point parce qu'on a pris vos terres. » Un canaque de la tribu de Paama, disait :

« Je me plains de ce que les païens (?) de ma tribu ont payé, non seulement leur propre part de l'impôt de capitation, « mais encore une grande partie de la part incombant aux catholiques » de Ouindo, et que pour ce fait les Pères nous cherchent des difficultés. « Les Pères reprochent aux catholiques leur docilité » et leur affirment qu'ils sont « bien bêtes, après avoir fait abandon de leurs terres, de verser encore de l'argent. »

» Les Pères engagent les canaques catholiques à faire de la misère aux canaques païens. Ils les poussèrent à résister à l'autorité de leurs chefs sans religion et le chef n'est plus obéi que par les catholiques. »

Les Pères ne semblent pas avoir connaissance de cette parole de l'écriture : Celui qui sème le vent récoltera la tempête. Qu'auraient-ils à réclamer si les païens, fatigués de leurs procédés et estimant qu'ils sont assez molestés par les catholiques, prenaient à leur égard les mêmes mesures que les Boxers ont fait en Chine ? Ils sont heureux que les canaques soient trop patients pour en venir à de semblables extrémités ; ils le savent en en abusent.

* * *

N'insistons pas davantage. N'est-il point surabondamment prouvé, par ces quelques exemples pris au hasard, entre mille, que les missionnaires sont des provocateurs de troubles et de désordres ; qu'ils prêchent la rebellion aux lois ; que la perspective du sang versé ou de vie humaine sacrifié ne saurait mettre un frein à leurs ambitieux projets ; qu'enfin, avant d'être des apôtres, selon la légende établie par eux et soigneusement entretenue par leurs désirs, ils font passer leurs intérêts dits « spirituels » qu'ils sont en Calédonie, [illegible] d'ailleurs, les vendeurs du temple en l'encontre de cette parole du Christ, dont tous ils se réclament avec cynisme :

« Mes disciples, ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où les vers et la rouille gâtent tout et où les larrons percent et dérobent ; mais amassez-vous des trésors dans le ciel où ni les vers ni la rouille ne gâtent rien et où les larrons ne percent ni ne dérobent rien. »

C'est délicieux en théorie, répliquent les missionnaires ; mais commençons d'abord par nous enrichir sur terre. Il sera toujours temps d'aviser pour le ciel.

Albert MEYRAC.

Au Congo Français

Une dépêche d'Anvers annonce que le steamer « Anvers-Lille », courrier de l'Afrique occidentale, est arrivé, hier, à Anvers, apportant des nouvelles du Congo français.

Il paraît, d'après le dire des passagers, que la révolte des Bonbous, sur les rives de l'Oubanghi, dans des concessions d'une Compagnie française, a été quelque peu exagérée. Depuis deux mois, la révolte est terminée.

Deux agents d'une Société française se trouvaient poursuivis pour saisies illégales commises au préjudice d'indigènes. Traduits devant un tribunal de Brazzaville, les juges se déclarèrent incompétents et renvoyèrent l'affaire devant les assises de Libreville.

Il se confirme que deux ou trois agents belges ont fait une incursion dans un village nègre, en territoire français, situé sur les rives de l'Oubanghi. L'incident sera réglé par la voie diplomatique.

Les Connaissances Utiles

Comment on a mesuré la distance de la lune

Tout le monde sait que plus un objet est éloigné de notre œil et plus il paraît petit. La géométrie fait connaître les proportions de cette diminution selon la distance. Tout éloigné à 57 fois son diamètre est vu sous un angle d'un degré. Par exemple, une sphère d'un mètre de diamètre mesure juste un degré si on la voit à 57 mètres de distance.

Tout le monde sait aussi, d'autre part, qu'un degré c'est la 360e partie d'une circonférence quelconque. Sur une table de 3m60 de circonférence, un degré est représenté par un centimètre. C'est un angle d'un degré vu du centre de la table, c'est-à-dire d'un mètre dix centimètres.

Si la table était du double plus grande, un degré y serait représenté par deux centimètres, mais ce ne serait toujours qu'un degré.

Qu'un angle soit mesuré à un mètre, dix mètres, cent mètres de nous, ou dans le ciel même à des distances inaccessibles, c'est toujours le même angle.

Eh bien ! mesurez le diamètre de la Lune vous trouverez qu'il a un peu plus d'un demi-degré ; si c'était un demi-degré juste, nous en conclurions que la Lune est éloignée de nous à une distance de 114 fois son diamètre. Comme c'est un peu moins, le rapport indique que cette distance est de 110 fois ce diamètre.

Rien n'est donc plus simple, comme on voit. Ainsi, par la seule mesure du diamètre de la Lune, nous savons qu'elle est éloignée à 110 fois son diamètre.

Pour connaître sa distance en kilomètres, il n'y a donc qu'à savoir combien son diamètre mesure de kilomètres.

On y est arrivé par le moyen suivant :

Deux observateurs se placent aussi loin que possible l'un de l'autre, pour avoir la plus grande base de triangle qu'on puisse tracer sur la Terre. L'un, par exemple, est en Europe, et l'autre au bout de l'Afrique australe. Ils observent la Lune en même temps et forment ainsi un triangle dont la base est représentée par la distance qui les sépare et dont les deux grands côtés vont se rejoindre sur notre satellite. On voit que c'est exactement la même opération géométrique employée en arpentage pour mesurer la distance d'un point à un autre point inaccessible.

C'est précisément ce qui a été fait en 1751 et 1752 par deux astronomes français, Lalande et Lacaille, le premier étant à Berlin, le second au cap de Bonne-Espérance. La comparaison des observations montre que l'angle formé au centre du disque lunaire par le demi-diamètre de la Terre est de 57 minutes d'arc (presque 1 degré). C'est ce qu'on appelle la parallaxe de la Lune.

Cette parallaxe de 57 min. établit que la Terre est éloignée de la Lune à la distance de 60 fois environ son demi-diamètre (exactement 60,27).

Nous savons, d'autre part, que ce demi-diamètre de la terre est de 6,371 kilomètres. Donc la distance de la Lune est de 6,371 kilomètres multipliés par 60,27, c'est-à-dire de 384,000 kilomètres.

LES JOURNAUX

Premiers-Paris

De Jaurès, dans la PETITE RÉPUBLIQUE, sur les formules du *Manifeste communiste* :

— Lorsque Marx écrivait, en 1847 : « Les ouvriers n'ont pas de patrie », il cédait d'abord à cette tentation du sarcasme qui était une faiblesse de ce grand esprit, et qui est restée dans le marxisme le vice d'esprits moins grands. Mais il traduisait aussi l'étroite et abstraite conception qu'il se faisait alors de la classe ouvrière et de son rôle. Il semblait croire que, pour lui donner pleine conscience d'elle-même, il fallait briser tous les liens historiques qui l'attachaient à la vie nationale. Il s'imaginait que le capitalisme avait pour lot d'abaisser de plus en plus la classe ouvrière, de lui retirer toujours plus brutalement toute vie politique et tout moyen de subsistance et il est clair qu'une classe, toujours plus dénuée, était, en effet, hors de la patrie.

Enfin, Marx s'imaginait que, pour être vraiment le sauveur de l'humanité, le prolétariat devait être abaissé au plus profond de la misère. Seule, selon lui, une classe qui serait radicalement dépouillée et opprimée, et en qui l'humanité aurait subi « l'attentat absolu » rétablirait pleinement, en tous et pour tous, l'humanité. Il se complaisait donc à mettre le prolétariat au plus bas, et c'est avec une joie âpre où vibrait l'espoir de l'entière revanche, qu'il disait alors : « Les ouvriers n'ont pas de patrie », c'est-à-dire : Les ouvriers sont au-dessous de la patrie.

Mais en même temps, comme il avait un sens merveilleux de la réalité et de l'histoire, et comme cette acuité de vision corrigeait en lui l'excès de la dialectique, il savait bien que ce vaste prolétariat « sans patrie » n'avait pas encore des moyens d'action internationaux et n'était pas prêt à donner d'emblée au communisme une organisation internationale. L'humanité ouvrière n'était pas encore un organisme capable d'éliminer, par une action internationale, les classes privilégiées et de faire fonctionner internationalement la production. Il y avait solidarité internationale des prolétaires : ils pouvaient et devaient se prêter réciproquement secours. Et cette solidarité internationale était l'ébauche de la future organisation internationale. »

Du RADICAL, sur la suppression des huissiers :

« Si accoutumés que soient les hommes à considérer comme indispensables les choses qu'ils ont l'habitude de voir, peut-être viendra-t-il un jour où ils se demanderont tout de même s'ils ne pourraient pas s'en passer et si, s'en passant, ils ne s'en trouveraient pas mieux. Ce sera encore dur et long. Songez donc combien de siècles ont mis les Français à s'apercevoir qu'on pouvait vivre sans se prosterner aux pieds d'un polisson qu'ils appelaient Majesté ; il y en a même encore un certain nombre qui, depuis qu'ils sont privés de cette joie, trouvent qu'il leur manque quelque chose. Les institutions nuisibles, qui sont en effet des lèpres, se détachent malaisément des corps qu'elles ont envahis.

» C'est pourquoi les huissiers ne succomberont pas sans résistance. J'aime à penser que nous en viendrons à bout.

» Ce sera toujours cela, en attendant les juges. »

De la LANTERNE, sur les coalitions des forces réactionnaires aux prochaines élections législatives :

« C'est donc bien la reconstitution de l'immorale coalition que nous avons connue jadis. Au nouveau, sous la bannière de l'Eglise et sous l'égide du Pape, modérés, cléricaux, bonapartistes et royalistes vont marcher unis dans une même haine contre le progrès et la démocratie.

Déjà, ils se partagent, sur le papier tout au moins, la France électorale et les *Débats* écrivent cyniquement « *Nous ne comprendrions pas que les progressistes suscitassent des difficultés à un conservateur en bonne posture électorale ; nous ne comprendrions pas davantage que les conservateurs en suscitassent à un progressiste dans les mêmes conditions.* »

C'est, comme on voit, d'une netteté parfaite. On ne prend même plus la peine de masquer l'opération. »

De Gohier dans l'AURORE, sur la mission de l'instituteur :

« L'esprit des enfants appartient à qui sait l'occuper d'abord.

Que l'instituteur s'en empare. Qu'il y implante la vérité. Vienne ensuite l'homme noir, avec ses histoires à dormir debout : il sera bien reçu ! L'enfant reconnaîtra les caricatures qu'on lui aura présentées, il reconnaîtra le sorcier nègre, le bonze japonais, le lama thibétain, ses inventions toujours pareilles en tous pays, ses bonnements grotesques, sa mise en scène et les objets de son trafic.

Le curé fait son métier.

L'instituteur qui n'est pas capable de vacciner les enfants contre l'infection cléricale, avant l'inscription au catéchisme, est un imbécile, car il concourt à ruiner l'ordre des choses auquel tient sa propre existence. — ou un gredin, car il se fait le complice de l'ennemi. »

ÉCHOS

Pendant la représentation des Huguenots, hier, un commencement de panique s'est produit au Grand-Théâtre de Marseille. Un fil électrique ayant brûlé a communiqué le feu à une herse qui s'est enflammée. Les machinistes sont intervenus à temps et l'attitude des artistes en scène a rassuré les spectateurs qui déjà quittaient leurs places pour se précipiter vers les portes de sortie.

— La ville de Chicago organise pour le 22 février prochain, une grande manifestation commémorative de la naissance de Washington et de l'indépendance des Etats-Unis. Les principaux pays d'Europe seront représentés à cette solennité. L'orateur invité à prendre la parole au nom de la France est M. d'Estournelles de Constant, ancien délégué à la Conférence de la Haye, député de la Sarthe.

— M. Chanot, président du conseil général des Bouches-du-Rhône, a reçu notification d'un décret l'informant que la délibération du conseil général du 14 décembre dernier n'est pas approuvée. Cette délibération a trait à l'allocation annuelle d'une somme de 1,000 francs à chaque conseiller pour « remboursement de frais occasionnés par le mandat »

— La direction de l'exposition de Saint-Louis a décidé hier d'offrir un prix de 200,000 dollars pour un ballon dirigeable qui fonctionnerait avec succès à l'exposition. On s'attend à ce que ce concours se dispute entre M. Santos Dumont, sir Hiram Maxim, le professeur Langley et autres. On communiquera les conditions du concours à chaque agent de l'exposition à l'étranger.

— Le Matin annonce que la famille Gambetta ayant consenti au transfert des cendres de Gambetta au Panthéon, ce transfert aurait lieu solennellement au printemps prochain.

— En faisant une tranchée dans la montagne de Naubers (Somme), on a découvert une nouvelle galerie et plusieurs chambres. Des grains de blé, une quarantaine, trouvés dans l'une de ces chambres ont été mis en terre ; ils ont levé et l'herbe atteint maintenant 12 centimètres de hauteur. Leur pousse est suivie avec curiosité car, d'après les indications recueillies dans les chambres nouvelles, où l'on a trouvé ces grains de blé, ils dateraient de trois siècles environ.

— On annonce que M. Denis Cochin et d'Estournelles demanderont à M. Delcassé des explications au sujet de l'accord franco-italien, au cours de la discussion sur le budget des affaires étrangères. Une dépêche de Rome annonce, d'autre part, qu'une demande d'interpellation sur le même sujet a déjà été déposée sur le bureau de la Chambre.

Dernière Heure

Le jargon judiciaire

Paris, 6 janvier. — La question de la réforme des droits perçus par les avoués et les huissiers est, semble-